

LA MADELEINE SUR LOING

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 04 septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal est légalement convoqué à salle communale sous la présidence de Monsieur Jean Jacques HYEST, maire.

Membres présents : M HYEST Jean-Jacques, M THILLOU Guy, M LEMARNE Frédéric, Mme LEBOEUF Christel, Mme POINTEAU Régine, M LELLOUCHE Steve, Mme LENOIR Anne, Mme POUPART Josette, Mme DONELLI Sylviane, M SIKOSKI Philippe, ROQUES Gilles.

Absents excusés: M LEMARNE Frédéric (donne pouvoir à M Philippe SIKOSKI) M LELLOUCHE Steve (donne pouvoir à M Guy THILLOU)

Mme LENOIR Anne est désignée secrétaire de séance.

Il est proposé aux conseillers municipaux de valider le compte rendu qu'ils sont invités à signer :
-du conseil municipal du 5 juin 2020

Ordre du jour :

- 1. Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public pour la durée du mandat (DELIBERATION 01/09/2020)**
- 2. Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal (Annule et remplace la délibération 03/05/2020 du 23 mai 2020) (DELIBERATION 02/09/2020)**
- 3. Modification Temps de travail d'un agent communal (DELIBERATION 03/09/2020)**
- 4. Acquisition de parcelles cadastrées B483 et B790 ESPACE NATUREL SENSIBLE (DELIBERATION 04/09/2020)**
- 5. Projet de convention financière avec le SDESM pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue de la République**
- 6. Affaires et questions diverses**
- 7. Calendrier prévisionnel**

1. Autorisation permanente et Générale de poursuites donnée au comptable public pour la durée du mandat Le CM valide la proposition de Mr le Maire de donner au comptable, Monsieur DE LAMBERTERIE : - l'autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies. - L'autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la Madeleine sur Loing - De fixer cette autorisation sur la durée du mandat de l'actuel CM

2. Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal Le CM n'émet aucune objection.

3. Modification Temps de travail d'un agent communal Le CM valide la demande de Monsieur Denis PHILIPPEAU concernant l'ajout d'une journée supplémentaire à son temps de travail. (Vérifier si 31h00 ou 32h00 ?) Monsieur PHILIPPEAU travaillera donc les mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

4. Acquisition de parcelles cadastrées B463 et B790 Espace Naturel Sensible Le CM valide la proposition de Mr le Maire concernant le changement de notaire. La poursuite de l'acquisition est validée. Des subventions seront sollicitées auprès du Département de Seine et Marne concernant l'acquisition.

5. Projet de convention financière avec le SDESM pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques Rue de la République Compte tenu des tarifs prohibitifs proposés par la SDESM pour le budget de la commune, Mr le Maire propose au CM de différer les travaux. Le CM valide la proposition de Mr le Maire.

6. Affaires et questions diverses - Plainte reçue en lettre recommandée avec AR d'une administrée concernant un problème d'écoulement des eaux pluviales provoquant des dégâts dans sa cour et buanderie. La plaignante demande à la commune de trouver une solution et de prendre en charge les travaux. Le CM rappelle que la cause de cette situation incombe au propriétaire mais va tenter de trouver une solution.

Plainte reçue de deux administrés concernant une invasion de rats. Les plaignants demandent à la commune d'intervenir. Le CM souligne qu'un dératiseur a déjà été mandaté il y a 2 ans par la commune pour éradiquer le problème. Le CM propose de faire revenir le dératiseur et de mettre en place une campagne de sensibilisation à l'ensemble de la population.

-De manière générale, concernant le traitement des plaintes reçues, le CM valide le fait qu'il faut faire une réponse formalisée par courrier officiel ainsi qu'un compte rendu.

- Monsieur Moreau, arboriculteur bio, va installer un distributeur automatique de fruits (pommes, poires) Rue du Vieux Puits. - CM évoque le problème de la vitesse que ce soit au Colombier, à La Groue ou au Tillet. La mise en place de chicanes, dos d'ânes ou autres est à revoir.

- La classe (CP/CE1) de la Madeleine comporte 19 élèves. Un nouveau directeur est arrivé pour prendre en charge la classe de manière permanente.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,


Jean-Jacques HYEST

